Association MADiA

Bon de soutien ponctuel ou régulier

Notre association souhaite venir en aide en priorité aux **enfants des rues de Madagascar**, et d'une façon plus générale de soutenir tous les projets d'aide aux familles en difficulté, en particulier monoparentales, pour prévenir ces situations d'enfants livrés à eux-mêmes.

MADiA a été fondée en mars 2015.

Depuis le début, 95 élèves sont passés à l'École de la Seconde Chance.

Vous souhaitez nous aider en devenant donateur ponctuel ou régulier de *MADiA*.

Pour cela, complétez ce document et retournez-le à l'association accompagné d'un RIB par poste ou mail en scannant ce bon.

Merci de la confiance que vous nous témoignez.

Rejoignez-nous sur **www.madia.fr**

Vous pouvez nous écrire à : contact@madia.fr

MADiA : 5 impasse Germinal – 94230 Cachan

Coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 3000 3038 9400 0372 8292 418

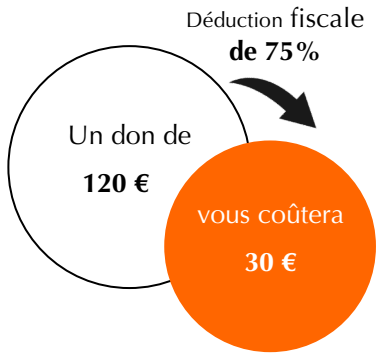

Oui, je soutiens l'association *MADiA* par un don ponctuel ou régulier

Nom : _____
Prénom : _____
Mail : _____@_____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
❑ Je souhaite recevoir la lettre d'information de *MADiA*

Le don que je fais est ❑ ponctuel ❑ régulier mensuel
Je choisis de verser la somme de :
❑ 10 € ❑ 15 € ❑ 20 € ❑ ..... €
Sauf avis contraire, l'adhésion de 20 € est prise sur le premier don de l'année.

Pour un don ponctuel par chèque ou virement :

Merci de libeller votre chèque (ou virement) à l'ordre de Association *MADIA* et de le retourner à notre adresse postale accompagné de ce formulaire

Pour un don régulier mensuel

Le premier prélèvement aura lieu le 10 du mois suivant la réception de ce courrier.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier le prélèvement correspondant au montant du soutien régulier que j'accorde à l'association *MADiA*.
Coordonnées IBAN de mon compte à débiter :

Ou bien : je joins un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

Fait à : le : Signature

Vous recevez en début d'année un reçu fiscal récapitulatif (par exemple : pour les dons effectués en 2023, vous recevrez un reçu en février 2024). **Vous bénéficiez d'une déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 75% de leur montant,** dans la limite de 1000 € jusqu'au 31 décembre 2023. Au-delà, les dons sont déductibles à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les informations que vous nous transmettez sont destinées exclusivement à *MADiA* et ne seront jamais communiquées à un tiers. Conformément à la loi «Informatique et libertés», vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données.